

Il est probable que les Huguenots avaient gardé une partie du jardin du couvent, puisque les Jacobins réclamèrent, en 1564 : « le jardin des Jacoppins à présent converty en place et moings la place et qui est jounant le couvent des religieuses de Saint Pierre qui estoit auparavant les troubles le jardin des religieuses Saint Pierre et qui a esté démoly pendant les troubles. »

Les Huguenots restèrent aussi pendant un certain temps en possession de l'église Saint-Paul. Dans l'instance que leurs députés avaient ouverte pour obtenir les trois lieux d'exercice à Lyon que le maréchal de Vieilleville leur avait concédés à titre provisoire, on voit les chamariers, chanoines et chapitre de l'église Saint-Paul intervenir pour demander la restitution de leur église (34). Ces derniers ont expliqué qu'il y avait « deux esglises assavoir Saint Paoul et Saint Laurens qui n'ont séparation entre eulx que d'un seul passage ; que l'esglise Saint Paoul a esté ruinée... (35), que Saint Laurens reste seul, ... n'a clochier ne cueur ne revestoire ne lieu cappitulaire. »

En 1563, l'autorité royale ayant été rétablie de fait à

mai 1562. « Notre église, dit le P. Ramette, servit premièrement d'écurie pour la cavallerie et ensuite de presche durant quatorze ou quinze mois. » On trouvera dans l'inventaire des titres des Jacobins, par le P. Ramette (vol. III), des renseignements nombreux sur cette occupation du couvent et sur les destructions et les pillages qui y eurent lieu.

(34) Le chapitre de Saint-Paul se fondait sur l'édit du Roi par lequel il était « expressément prohibé et deffendu de ne prendre ne retenir soubz umbre de l'exercisse de leur prétendue Religion aucuns temples, esglises monastaires ny autres lieux appartenantz aux personnes ecclésiastiques... »

(35) Cette église avait été détruite en partie par les Réformés.